

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du samedi 24 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-quatre octobre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Casson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – A. Jégouic – A. Messaglio – B. Lorand – F. Udo – M. Devrand – M. Le Diot – E. Favallier – V. Amato – V. Gaudu – M. Berthaud – J. Giron – Y. Verstraete – F. Le Meur – D. Boulaire – A. Chaplain – C. Mahé – J. Quemener – Y. Flého – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen & O. Leva formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : B. Lorand donnant procuration à V. Rebours, V. Amato donnant procuration à I. Crézé.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

CONVENTION TRIENNALE ANNÉES SCOLAIRES 2026/2027 ; 2027/2028 ; 2028/2029 – MISE À DISPOSITION D'INTERVENANTS MUSICIENS PAR SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Virginie ROSNARHO, Adjointe chargée de l'Enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Dans le cadre de sa politique culturelle, Saint-Brieuc Armor Agglomération développe depuis 2012 des actions dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation artistique afin de favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique par les jeunes. Les interventions de musiciens concernent en priorité les élèves de cycle 2 et 3. Elles s'adressent également aux élèves de cycle 1.

Pour les écoles primaires d'Hillion, pour les trois années concernées, le nombre d'unités sera réparti entre les classes de la manière suivante :

2026-2027		2027-2028		2028-2029	
Maternelles	Elémentaires	Maternelles	Elémentaires	Maternelles	Elémentaires
0	5,5	0	7	3	5,5

Une unité est égale à 12 séances de 1 heure. Le coût forfaitaire par unité est de 494 euros.

Les différentes conditions de ce partenariat sont exposées dans une convention jointe à ce rapport.

Afin de permettre aux enfants scolarisés dans les écoles primaires d'Hillion de continuer à bénéficier d'un enseignement musical sur le temps scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention triennale avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, pour la mise à disposition de musiciens intervenants dans les écoles primaires de la commune, pour les trois années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 ;**
- **D'INSCRIRE chaque année les crédits nécessaires au budget primitif, au compte 6558.**

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

